

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 mars 2026, a adopté le règlement suivant :

RCG 26-006 Règlement autorisant un emprunt de 10 538 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement d'un parc visant la mise en valeur du site archéologique de Fort-Lorette

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 28 avril 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 6 mai 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat